

Le 25 septembre 2009

EXAMEN DU FONDS
MUNICIPAL VERT –
RAPPORT D'EXAMEN
FINAL

Réponse de la direction

Réponse de la direction

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) est satisfaite du bilan général du rapport et d'accord dans l'ensemble avec ses observations et ses conclusions.

La FCM continuera d'apporter des améliorations, en particulier en réponse aux observations et aux conclusions de KPMG, et elle en fera état et rendra compte dans les Énoncés annuels des plans et des objectifs et plans de travail ultérieurs du Fonds municipal vert (FMV).

La FCM est particulièrement satisfaite des conclusions 1, 2 et 5 de l'examen. En ce qui a trait aux conclusions 3, 4 et 6, la FCM a le plaisir de fournir les réponses suivantes de la direction.

3 – Le FMV répond-il de manière réaliste à un véritable besoin?

Conclusions

1. *Les études financées par le FMV constituent un « plus » (c'est-à-dire que la plupart d'entre elles n'auraient pas été réalisées en l'absence du financement du FMV) et elles livrent de l'information importante pour les municipalités.*
2. *Le financement du FMV constitue également une source cruciale d'aide aux projets d'immobilisations – seulement un quart des projets d'immobilisations auraient pu être menés à bien sans le financement du FMV.*
3. *Certains processus d'exécution du programme nécessitent une rationalisation et le FMV a pris des mesures pour répondre aux besoins des intervenants.*

Réponse

- La FCM a élaboré des mesures propres à améliorer le processus de présentation des demandes, en éliminant notamment la mise en concurrence pour les projets d'immobilisations et en supprimant les dates limites pour l'ensemble des demandes de subvention et de prêt. Les municipalités peuvent désormais présenter leur demande

au FMV en tout temps, selon leur cycle de planification respectif.

- La FCM a envisagé des possibilités de remaniement, qu'elle met actuellement en œuvre en vue de rationaliser et d'améliorer la synchronisation des processus de présentation des demandes et de passation des contrats. Par exemple, la FCM estime que la suppression de l'étape « Projet de candidature » pour les projets d'immobilisations a réduit de six à huit semaines environ les délais pour les demandes.
- Toutes les nouvelles demandes doivent être approuvées ou rejetées dans un délai maximum de quatre mois.
- Le nombre de réunions du Conseil a été accru en vue de permettre un plus grand nombre d'approbations.
- La FCM continuera d'apporter des améliorations aux processus de prestation du FMV.

4 – Quelle est la répartition des fonds entre a) les cinq secteurs; b) les trois voies de financement; et c) en ce qui concerne le montant du prêt ou de la subvention?

Conclusions

1. *Dans l'ensemble, le FMV a respecté la majorité de ses engagements énoncés dans l'Accord de financement concernant la répartition du financement.*
2. *Le FMV est loin d'atteindre ses objectifs de financement approuvés pour les projets visant les sites contaminés, mais il fait des efforts pour mettre en évidence les possibilités.*
3. *On observe certaines disparités régionales dans le financement alloué au Québec. Toutefois, le FMV a fait face au problème en adoptant une Stratégie spéciale de sensibilisation du Québec.*

Réponse

- La FCM reconnaît la nécessité d'intensifier son action dans le secteur des sites contaminés en vue d'atteindre ses objectifs. Elle poursuivra ses efforts en vue de recenser d'éventuelles initiatives visant des sites contaminés et de solliciter activement des demandes dans ce secteur.
- Comme l'a observé KPMG, la FCM a conscience de l'écart dans le nombre de projets financés au Québec. Cette situation est principalement attribuable au fait qu'avant la signature de l'accord entre le gouvernement du Québec et la FCM en 2004, les municipalités de cette province n'étaient pas autorisées à recevoir un financement du FMV.
- Comme l'a fait remarquer KPMG, la Stratégie de sensibilisation du Québec adoptée par la FCM a atteint son objectif, qui est d'allouer entre 16 et 18 % du financement de 2008-2009 du FMV aux initiatives menées au Québec. Le Conseil du FMV a également approuvé de nouveaux objectifs plus audacieux en vue de combler l'écart de financement au Québec. En 2009-2010, le personnel fera de son mieux pour allouer 25 millions de dollars à des initiatives menées dans cette province, l'accent étant mis sur le secteur des sites contaminés. Cet objectif représente 45 % du financement disponible pour l'exercice.

6 – Plus précisément, pour les projets d'immobilisations, quelles ont été les retombées de ces projets sur l'amélioration durable de la qualité de l'air, de l'eau et du sol et sur la réduction des gaz à effet de serre?

Conclusions

1. *Il semble que les projets d'immobilisations financés par le FMV soient sur le point d'atteindre les objectifs du programme pour ce qui est des avantages environnementaux, économiques et sociaux. La grande majorité des projets examinés dans le cadre des entrevues et des études de cas font état de retombées avantageuses importantes dans ces domaines.*
2. *Le FMV a beaucoup à faire pour mesurer de manière tangible ces avantages et ces effets. Un nouveau système de mesure du*

rendement qui comblera ce besoin est actuellement mis à l'essai.

Réponse

- Comme l'a fait remarquer KPMG, la FCM élabore de nouveaux processus pour mieux mesurer les répercussions et les résultats du financement de projets par le FMV et en rendre compte. La FCM met actuellement à l'essai un nouveau système de mesure du rendement reposant sur une série de mesures et d'indicateurs environnementaux, économiques et sociaux fondés sur des résultats. Ce système, élaboré par l'Institut international du développement durable, est conforme à l'approche du modèle logique adopté par le FMV et aux principaux secteurs de résultats.
- Le nouveau système permettra à la FCM de mesurer dans l'ensemble les répercussions et les résultats des projets financés par le FMV et d'en rendre compte, en plus de permettre au FMV de respecter une importante condition redditionnelle de l'Accord de financement.